

Inscription dans un club sportif 2017-2018 de quelle aide bénéficier ?

Les coupons sport

Opération financée par Jeunesse & Sports et le Conseil Départemental

Attention : cette année, cette aide concerne les 12-15 ans

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes de **12 à 15 ans** (nés entre le 1/01/02 et le 31/12/05)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire
- Inscrits dans un **club affilié à une fédération sportive agréée** par le Ministère et à l'ANCV

une seule inscription par enfant prise en compte

Quel est le montant de l'aide ?

Il dépend du montant de la cotisation :

- 20 € pour une cotisation de 45 à 90 €
- 40 € pour une cotisation de 91 € et plus

Comment les obtenir ?

Lors de votre inscription, vous devez fournir **à votre club** :

- une pièce d'identité ou livret de famille
- l'attestation d'allocation de rentrée scolaire

Le club transmettra votre demande au CDOS et vous remboursera ensuite du montant de l'aide.

Les chèques sport

La Région a mis fin au dispositif « Chèques sport » qui accordait une aide financière aux jeunes de 16 à 19 ans.



Pour tout autre renseignement :

Contactez l'Office des Sports du Canton :

Laure Courouble

☎ 02 99 57 30 60 ou contact@ocas-guichen.fr